

Dossier officiel de candidature

Sous-arrondissement d'Yverdon – 15 sièges



Dossier à déposer complètement rempli **du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2026 à 12h00** précises (dernier délai) à l'adresse ci-dessous (l'envoi par fax ou courrier électronique n'est pas admis).
Une liste doit comporter au moins 1 personne candidate et au maximum 15 personnes candidates.

Dénomination de la liste :

Dénomination abrégée (de 2 à 10 caractères) :

Nom du parti enregistré au registre des partis politiques vaudois (si applicable) :

La personne mandataire responsable

Nom, prénom :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

La personne mandataire-suppléante

Nom, prénom :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

À défaut de personnes mandataires inscrites ci-dessus, la première personne signataire de l'annexe 3 est considérée comme mandataire et la deuxième comme mandataire-suppléante.

ANNEXES À JOINDRE AU DOSSIER :

- 1 Acte de candidature pour chaque personne candidate
- 2 Déclaration d'apparement
- 3 Signataires pour la liste
- 4 Conjonctions de listes

RÉSERVÉ AU GREFFE

Date : Heure :

Visa :

Observations :

.....

Dossier officiel de candidature – Acte de candidature

Sous-arrondissement d'Yverdon

Veuillez SVP écrire lisiblement et en MAJUSCULES

Sont éligibles au Grand Conseil, les personnes de nationalité suisses, âgées de 18 ans révolus, inscrites au registre des membres du corps électoral du Sous-arrondissement d'Yverdon.

Dénomination de la liste :

Identité

Nom(s) usuel (s) (utilisé pour le bulletin de vote) :

Nom officiel :

Prénom(s) usuel (s) (utilisé pour le bulletin de vote) :

Prénom officiel :

Sexe (M/F) :

Date de naissance (jour, mois, année) :

Lieu(x) d'origine :

Canton d'origine :

Commune politique :

Profession :

Adresse privée (rue et N°)

Complément :

Code postal :

Localité :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Indications relatives à la personne candidate qui figureront sur le bulletin de vote :

 maximum 80 caractères (profession, titre politique/associatif, commune de domicile politique à la fin obligatoire)

Signature manuscrite (valant acceptation d'être candidat-e sur cette liste)

.....

Dossier officiel de candidature – Déclaration d'apparement

Sous-arrondissement d'Yverdon

Dossier à déposer complètement rempli au plus tard **entre le lundi 14 et le vendredi 18 décembre 2026 à 12 h précises** (dernier délai) au Bureau du sous-arrondissement (l'envoi par poste, fax ou courrier électronique n'est pas admis). Une fois déposée, la déclaration d'apparement est irrévocable. Une seule déclaration par groupe de liste apparementées, à joindre au dossier de l'une des listes. La mention de l'apparement figurera sur les bulletins électoraux des listes concernées.

Dans les arrondissements subdivisés, l'apparement est admis :

- 1. entre les listes des deux sous-arrondissements pour former un « groupe de listes conjointes » ;*
- 2. entre deux ou plusieurs listes ou groupes de listes conjointes pour former un « groupe de listes apparementées ».*

Désignation de la liste

Mandataires concerné-e-s (nom, prénom et signature)

Liste A :

Mandataire A :

Liste B :

Mandataire B :

Liste C :

Mandataire C :

Liste D :

Mandataire D :

Liste E :

Mandataire E :

Liste F :

Mandataire F :

Dossier officiel de candidature – Signataires pour la liste

Sous-arrondissement d'Yverdon

Veuillez SVP écrire lisiblement et en MAJUSCULES

Les signataires doivent être membre du corps électoral d'une commune du sous-arrondissement et disposer du droit de vote cantonal.

Dénomination de la liste :

Au minimum 10 signataires (les partis inscrits au registre des partis sont exemptés de cette obligation)

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Commune d'origine :

Adresse :

Profession :

Signature manuscrite :

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Commune d'origine :

Adresse :

Profession :

Signature manuscrite :

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Commune d'origine :

Adresse :

Profession :

Signature manuscrite :

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Commune d'origine :

Adresse :

Profession :

Signature manuscrite :

Dossier officiel de candidature – Déclaration de conjonction de listes

Sous-arrondissement d'Yverdon

Dossier à déposer complètement rempli **au plus tard entre le lundi 14 et le vendredi 18 décembre 2026 à 12 h précises** (dernier délai) **aux Bureau de chacun des sous-arrondissements** (l'envoi par poste, fax ou courrier électronique n'est pas admis).

Une fois déposée, la déclaration de conjonction de listes est irrévocable.

Une seule déclaration par groupe de listes conjointes, à joindre au dossier de l'une des listes.

Au sein de deux sous-arrondissements, deux listes peuvent former un groupe de listes conjointes (exemple : liste Z du sous-arrondissement A avec liste Z du sous-arrondissement B).

En cas de groupe de listes conjointes, le quorum à atteindre est fixé à 5% des suffrages valables pondérés émis dans l'arrondissement pour l'ensemble du groupe et non chacune des deux listes.

La conjonction de listes d'un même sous-arrondissement est exclue, comme la conjonction de plus de deux listes. Les listes ou groupes de listes intéressés à conclure un apparentement doivent remplir l'annexe « Déclaration d'apparentement ».

Les mandataires soussignés confirment accepter que leurs listes forment un groupe de listes conjointes.

Dénomination des listes

(sous-arrondissement et dénomination de liste)

Mandataires concerné-e-s

(nom, prénom et signature)

Liste A:

Mandataire A:

Liste B:

Mandataire B: